



CIB

Conférence
Internationale
des Barreaux

RESOLUTION CIB 2023-07 SUR L'INDEPENDANCE DU BARREAU AU GABON

**XXXVIIEME CONGRÈS DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES
BARREAUX DE TRADITION JURIDIQUE COMMUNE (CIB)**

**La Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune, réunie à
Liège en Belgique, pour son 37ème Congrès, du 28 novembre au 1^{er} décembre 2023,**

1. CONSTATE :

- a. Les décisions de justice rendues à l'issue de procédures ayant le barreau pour objet ;
- b. L'immixtion des pouvoirs publics dans le fonctionnement du barreau ;
- c. L'instrumentalisation du pouvoir judiciaire aux fins d'altérer l'indépendance du barreau ;

**2. EXHORTE le gouvernement et le Conseil d'Etat gabonais à respecter
l'indépendance du barreau et l'autonomie de ses organes représentatifs.**